

## **Formation et recherche, la clé du succès helvétique**

La Suisse n'a pas de pétrole, mais elle a des idées dit-on. La formation et la recherche constituent le vecteur le plus performant de l'innovation et de la compétitivité helvétique. Nos écoles polytechniques jouent désormais dans la cour des grands et les HES ouvrent de nouvelles perspectives pour de nombreux jeunes.

La réforme de Bologne a transformé le paysage de la formation avec son système bachelor - master. Si les milieux académiques se rapprochent des exigences du marché, c'est un avantage et non pas la déliquescence du système éducatif. De même, l'harmonisation des cursus permet davantage de concurrence entre les hautes écoles et assure la possibilité de séjours à l'étranger pour les jeunes helvètes.

### ***Formation : maintenir des moyens***

La Confédération ne joue qu'un rôle très subsidiaire dans le domaine de la formation. Les écoles sont dans les mains des cantons qui s'organisent entre eux pour assurer une cohérence dans le programme, Berne ne s'impliquant que de manière ponctuelle. Les universités elles-mêmes restent des institutions pour lesquelles la Confédération n'a qu'un rôle subsidiaire. Seules nos deux écoles polytechniques sont entièrement en mains fédérales.

Soucieux du respect de la souveraineté des cantons, je m'oppose de manière générale à une trop grande implication de Berne dans les affaires de formation. Il est toutefois un domaine où l'Assemblée fédérale joue un rôle clef, c'est celui du financement. Année après année, des propositions sont déposées lors des budgets pour réduire de manière importante les budgets de la recherche, de la formation polytechnique, professionnelle ou universitaire.

Je me suis opposé à ces réductions et je continuerai à le faire, avec succès jusqu'ici.

### ***Bourses d'étude : repenser le système***

Le coût des formations est en constante augmentation. Cette évolution se ressent sur le montant des taxes académiques qui croissent de manière importante dans tous les Etats qui nous entourent. En soi, rien n'interdit que l'accès à l'Université ait un prix. Il est curieux de voir les milieux étudiants s'opposer avec tant de véhémence à l'augmentation de ces taxes : elle signifie aussi et surtout une augmentation de moyens pour les instituts de formation et donc une amélioration de la qualité du service.

Lorsqu'un jeune investit un franc dans sa formation, il en bénéficiera toute sa vie et le récupérera certainement au centuple. Les mêmes milieux qui refusent une hausse des taxes d'études ne semblent pas particulièrement émus face au problème de

surendettement d'une jeunesse qui, plutôt que de s'offrir des études, s'offre des voitures de sport ou des téléviseurs haute définition.

La question la plus pertinente en la matière est le mode de financement de ces taxes d'études. Seule une minorité de jeunes peut s'acquitter rubis sur ongle de ces montants de plus en plus chères et des dépenses parallèles liées à la formation.

C'est notre système de bourses d'étude qui doit être repensé de fond en comble. Nous devons commencer par admettre que l'allocation de formation n'est plus destinée qu'aux plus démunis d'entre nous mais devrait, idéalement, être à disposition de toute personne qui décide de suivre une formation. Il est par conséquent nécessaire d'augmenter massivement les moyens mis à disposition des fonds cantonaux de bourses d'étude.

Se pose alors logiquement la question du financement de ces fonds. Il est exclu de mettre à nouveau à contribution le ménage général de l'Etat. Il ne serait en effet pas juste de prélever davantage d'impôts pour payer la formation d'une minorité. S'il est vrai qu'une société qui investit dans la formation et la recherche en tirera des fruits substantiels, il doit par contre être rappelé que le premier à bénéficier d'une formation est l'étudiant. Le bénéfice est direct et se mesure à l'aune des salaires élevés que perçoivent les titulaires de diplômes reconnus.

En partant du principe qu'un jeune qui a suivi une formation percevra un revenu supérieur à la moyenne, il est logique qu'il rende en tout ou partie, à la collectivité, l'aide qui lui a été fournie et qu'il participe ainsi à son tour au financement des études de la génération qui le suit. Je propose dès lors que le principe soit le remboursement de toutes les aides accordées par l'Etat pour financer les études, remboursement dont l'étendue variera en fonction du revenu perçu par le bénéficiaire après la fin des études. Il est évident que le modèle ne veut pas assommer les jeunes qui terminent une formation malheureusement peu porteuse ou qui échouent durant leur parcours éducatif.

Globalement, l'importance des revenus des personnes formées devrait alimenter les fonds cantonaux pour la formation et ainsi démocratiser de plus en plus les études et éviter les écueils financiers qui poussent de nombreux jeunes à abandonner une formation pourtant nécessaire.

### ***Apprentissage : lutter contre la bureaucratie***

L'apprentissage est vanté et promu dans le monde entier. Des délégations des quatre coins du globe visitent la Suisse pour comprendre la formation duale qui est dispensée dans les entreprises et les écoles professionnelles de Suisse.

Cette voie est précieuse et doit être protégée à tout prix. Si les moyens disponibles doivent être maintenus, voire renforcés, il faut aussi maintenir un dialogue fort entre le milieu enseignant et les entreprises formatrices.

On entend fréquemment que la législation devient parfois impossible pour les personnes qui pratiquent un apprentissage, cela tant dans le domaine de la formation que du droit du travail.

Nous devons veiller à maintenir un cadre législatif adapté aux besoins du marché, et non pousser les entreprises à s'adapter elle-même à une législation parfois peu adaptée.

### ***Créer le bilinguisme***

La Suisse compte quatre langues nationales et trois officielles. Sur ces trois langues, deux sont actuellement les plus parlées du continent et la langue officielle de nos deux premiers partenaires économiques. Cette situation exceptionnelle n'est malheureusement pas assez exploitée au stade de la formation.

Etre polyglotte, c'est être capable d'adaptations, c'est un atout indéniable dans un monde globalisé. L'objectif de nos systèmes d'éducation publique doit être le bilinguisme. Au Grand Conseil, j'ai défendu divers postulats dans ce sens et je me réjouis de pouvoir en faire autant à l'échelle fédérale.

Il semble que l'immersion constitue le moyen le plus efficace d'apprentissage d'une langue. Nous devons nous fixer comme objectif que tous les jeunes qui suivent une formation, professionnelle, commerciale ou gymnasiale, doivent effectuer un séjour dans une autre région linguistique du pays. La durée de ce séjour et ses modalités doivent être définies en partenariat avec les cantons.

Régulièrement, la qualité de la formation est comparée à l'échelle européenne grâce aux tests PISA. Ces études se fondent sur des tests des aptitudes en mathématique et dans la langue maternelle des jeunes de tous les pays testés. De manière analogue, nous devons introduire un système de comparaison de la qualité des systèmes d'enseignement des langues entre les cantons. Une telle comparaison permettra de déceler les méthodes efficaces des méthodes dépassées.

### ***Valoriser le cursus master***

La réforme de Bologne a introduit la séparation entre la formation « bachelor » et la formation « master ». La première a pour ambition d'inculquer les fondamentaux d'une discipline tandis que la seconde est présentée comme une spécialisation, plus rare, plus recherchée. Ça, c'est la théorie.

En pratique, les universités présentent le *master* comme la continuation logique de tout *bachelor* et rares sont les études qui s'achèvent, ne serait-ce que pour un temps, par la première formation. La systématisation du double cursus présente de multiples inconvénients. Elle provoque un allongement souvent mal venu de la durée des études, réduit à peu de choses la plus-value obtenue de la spécialisation et provoque un nivellement par le bas des *master*. Cette situation est à mon avis regrettable.

Il est nécessaire d'admettre que le *bachelor*, formation de base, doit permettre d'accéder au marché du travail et d'obtenir une expérience professionnelle. Le *master* ne doit plus constituer la suite logique et obligatoire de la première formation. Il doit devenir plus élitaire, plus difficile d'accès, plus rare. A l'image des brevets fédéraux, réaliser un *master* universitaire revient à décider d'une spécialisation, et à ce titre ne peut être banalisé comme c'est le cas actuellement.

Pour y parvenir, si le *bachelor* doit rester gratuit, le prix du *master* doit être plus proche de son coût réel. Cette solution présente de nombreux avantages. Par le prix, elle s'adresse à un nombre limité d'étudiants très motivés, disposés à un investissement important pour une spécialité donnée, à l'image d'un certain nombre de formation professionnelle. Pour attirer des étudiants, les universités ne pourront plus se contenter d'offrir chacune le panel complet des *master*, mais devront se concentrer sur un choix peut-être plus limité, réparti entre elles, mais à la qualité largement renforcée. Enfin, ce changement permettra une valorisation du *bachelor* perçu encore aujourd'hui comme l'équivalent d'une demi-licence.